



Association des Cyclos Randonneurs de Villepreux

## Cyclo Villepreusienne

### « Souvenir Michel Gouedard »

## Règlement

### Présentation :

- Randonnées cyclotourisme à allure libre
  - Lieu de départ : Au complexe Sportif Alain Mimoun Avenue Général de Gaule 78450 Villepreux
- Circuits :
  - Circuit 1 : 48 km
    - Villepreux / Maule / Villepreux
  - Circuit 2 : 78 km
    - Villepreux / Arnouville / Villepreux
  - Circuit 3 : 110 km
    - Villepreux / Boissets / Villepreux
  - Circuit 4 : 160 km
    - Villepreux / Boissets / Boucle autour de Boissets / Boissets / Villepreux
- Contrôles et ravitaillements :
  - Circuit 1 : pas de ravitaillement sur le circuit
  - Circuit 2 : km 45 à Thoiry
  - Circuit 3 : km 54 à Boissets
  - Circuit 4 : km 54 et km 103 à Boissets
- Niveau de difficulté pour les parcours 1 et 2 : catégorie bleu
- Niveau de difficulté pour les parcours 3 et 4 : catégorie rouge
- Informations et inscriptions sur le site de l'ACRV : <http://acrv-asso.e-monsite.com>

### Organisation :

- **Date : le 31 mai 2026**
- **Horaires : Heure de départ : de 7 heures à 9 heures    Heure clôture : 18 heures**
- **Départ : Au fil de l'eau, pas de départ groupé**
- **Circuit 2 : Contrôle Thoiry - Les Vignettes** – Heures : ouverture - 8h00    clôture -14h30
- **Circuits 3 &4 : Contrôle Boissets - Parc du Douaire** - Heures ouverture : 8h30    clôture: 15h
- Au départ, chaque participant recevra une carte de route qu'il pourra, s'il le souhaite, faire tamponner aux différents contrôles.
- Les participants respecteront les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- **Les parcours ne sont pas fléchés**, les participants pourront télécharger la trace des parcours depuis le site de l'ACRV
- Les participants ne devront pas s'éloigner du parcours officiel
- Les participants respecteront le rôle des bénévoles
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation.

## Assurances

- L'organisateur est couvert par le contrat **AREAS –n° 001051968T**
- Pour les participants non licenciés à la FFvélo l'assurance souscrite est de type « Mini Braquet » : soit uniquement en Responsabilité Civile et Défenses pénale et recours suite à accident
  - **Tout participant non licencié à la FFVélo reconnaît être informé que l'organisateur de la présente manifestation n'assure que sa Responsabilité Civile, c'est-à-dire uniquement les dommages causés à autrui. En ce qui concerne ses propres dommages, il reconnaît avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance). Il reconnaît que, si il y est éligible, il peut éventuellement souscrire au Pass' Vélo afin de couvrir ses dommages corporels.**
- Pour les participants licenciés FFVélo ils sont couverts par l'intermédiaire de leur licence selon la formule souscrite « Petit Braquet » ou « Grand Braquet ».

## Sécurité

- Le port du casque à coque rigide est fortement recommandé.
- Chaque participant reconnaît :
  - être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et dont il a pris connaissance
  - avoir pris connaissance *du questionnaire de santé et des règles d'or (ci-dessous)*
- Les participants devront :
  - appliquer les dispositions du Code de la Route et celles prises par les autorités locales compétentes, ne pas rouler à plus de 2 de front et se mettre en file indienne chaque fois que la sécurité l'exige et, dans tous les cas lors des traversées des agglomérations
  - Hors agglomération et par visibilité insuffisante, le port du gilet de haute visibilité conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire (article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 29/09/2008).
  - exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières
  - éviter de former des pelotons pouvant occasionner une gêne pour les autres usagers de la route.
- **Les participants mineurs** doivent :
  - fournir une autorisation parentale
  - être encadrés par des adultes : parents, tuteurs légaux ou éducateurs, professionnels ou bénévoles, diplômés.
  - porter obligatoirement un casque à coque rigide
- Des Bénévoles titulaires du « PSC1 » seront présents sur les contrôles de Boissets et Thoiry
- En cas d'accident sur la route, seules les autorités sanitaires, de police ou gendarmerie sont compétentes.
- Rappel des n° de secours : 18 (pompiers) – 112 (N° pour les portables) – 15 (SAMU)

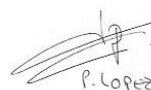
## **Environnement / Matériel**

- Les participants respecteront la nature, l'environnement, les locaux mis à leur disposition.
- Les cycles utilisés, mus exclusivement par la force musculaire, doivent être équipés conformément aux dispositions du Code de la Route, en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage
- Les Vélos à Assistance Electrique (VAE) doivent être conformes à la réglementation en vigueur.
- Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours

**L'INSCRIPTION A LA RANDONNEE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT**

**Président ACRV**

**Pascal Lopez**



P. Lopez

### Les conditions médicales pour accéder à la licence évoluent vers la simplification.

Le CACI (Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport) a longtemps été obligatoire chaque année. Sa suppression a d'abord concerné les licences des mineurs où il a été remplacé par un questionnaire de santé, le certificat médical n'était alors nécessaire qu'en cas de réponse positive.

Pour les adultes, l'exigence du certificat médical a évolué passant d'annuel à trisannuel pour les cycloportifs et exigé simplement tous les 5 ans pour les cyclotouristes. Bien sûr, à condition de répondre négativement au questionnaire de santé dans les années intermédiaires.

Le grand virage, c'est la loi N°2022-296 du 2 mars 2022 qui supprime l'obligation du CACI et autorise chaque fédération à établir ses propres règles, avec pour objectif, l'accès au sport au plus grand nombre.

Concernant le cycliste, même non compétitif, sa pratique présente un certain nombre de risques traumatiques. Le risque de chute et l'accidentologie routière sont particulièrement préoccupants. Sur le plan médical strict, les accidents de santé graves sont heureusement rares, mais le risque cardiovasculaire au cours de la pratique est réel, même s'il est peu fréquent. Les contre-indications médicales sont peu nombreuses, l'enjeu pour le médecin est de faire prendre conscience au licencié que sa pratique doit s'adapter à son risque spécifique.

La Fédération, sur proposition de la commission Sport-Santé, a opté pour un changement de paradigme et, de l'obligation à produire un certificat a décidé de proposer une démarche éducative et préventive.

Le « Questionnaire santé » proposé est nettement plus élaboré que celui déjà existant. Il a pour but d'éveiller le sens de la responsabilité et de la prise de conscience :

« **Mieux comprendre pour mieux gérer mes responsabilités donc ma pratique. Je suis responsable de ma santé** ».

Pour étayer ce questionnaire qui est déjà important, des informations complémentaires sont proposées.

Les différents items de ce questionnaire sont développés ci-après, afin de faire comprendre l'intérêt vital de répondre avec sincérité à celui-ci.

Dans ce cadre de la prévention la Fédération insiste sur le respect des 10 règles d'or du club des cardiologues pour notre pratique individuelle. Et d'autre part, elle invite chaque groupe de cyclos à avoir un leader dans son équipe qui se forme régulièrement aux gestes qui sauvent.

Le fil conducteur de la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire (ou mort subite) :

LE DIAGNOSTIC ► Il est inconscient, il ne respire pas.

LES TROIS GESTES D'URGENCE ► Appeler - Masser - Défibriller.



### LA FÉDÉRATION RECOMMANDE 10 RÈGLES D'OR POUR BIEN PRATIQUER



- 1 Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort. \*
- 2 Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort \*
- 3 Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort \*
- 4 Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives.
- 5 Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement.
- 6 J'évite les activités intenses par des températures extérieures < - 5° C ou > + 30° C et lors des pics de pollution.
- 7 Je ne fume pas, en tout cas jamais dans les deux heures qui précèdent ou suivent ma pratique sportive.
- 8 Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'auto-médication en général.
- 9 Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures).
- 10 Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et plus de 45 ans pour les femmes.



\* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.



La pratique régulière du cyclotourisme est bonne pour la santé. Cependant, Chacun doit adapter sa pratique en fonction de ses pathologies et de ses aptitudes et limitation personnelles.

Ce questionnaire se substitue à l'obligation d'un certificat et a des objectifs d'éducation et de prévention. En cas de doute, l'avis de votre médecin traitant ou médecin spécialiste est indispensable.

En cochant les différentes cases de ce module, vous vous engagez à avoir bien lu, bien compris et pris les dispositions nécessaires au regard des recommandations données.

SI RÉPONSE POSITIVE  
À UNE DES QUESTIONS  
SUIVANTES,  
IL EST INDISPENSABLE DE  
CONSULTER UN MÉDECIN  
AVANT REPRISE DE L'ENTRAÎ-  
NEMENT OU CYCLOSPORTIVE.

## 1 LES SYMPTÔMES - AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine à l'effort ?
- Avez-vous ressenti des palpitations ? Les palpitations sont une perception inhabituelle des battements cardiaques irréguliers et/ou rapides de durée brève ou plus ou moins prolongée.
- Avez-vous déjà ressenti un malaise durant un effort ?
- Avez-vous déjà eu une perte de connaissance brutale - au repos ou à l'effort ?
- Avez-vous déjà ressenti un essoufflement inhabituel à l'effort ?



SI RÉPONSE POSITIVE À UNE  
DES QUESTIONS SUIVANTES,  
IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR  
PRIS AVIS AUPRÈS D'UN  
MÉDECIN SUR UNE CONTRE-  
INDICATION OU SUR UN BILAN  
PRÉALABLE À LA PRATIQUE  
INTENSIVE.

## 2 LES FACTEURS DE RISQUES CARDIOLOGIQUES

- Avez-vous repris une activité physique intensive sans réaliser un bilan médical après 45 ans (femme) ou 35 ans (homme) pour évaluer votre risque cardiovasculaire ?
- Avez-vous au moins deux de ces facteurs de risque cardiovasculaire ? (> 50ans, tabagisme, diabète, cholestérol, hypertension artérielle)
- Êtes-vous suivi pour une pathologie chronique ? Toute pathologie peut présenter un risque soit par nature, soit par les effets secondaires de ses traitements.
- Poursuivez-vous la pratique de cyclo sportive et/ou l'activité physique intensive après 60 ans ?
- Un membre de votre famille (parents, frère, sœur, enfants) est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- Un membre de votre famille (parents, frère, sœur, enfants) a-t-il présenté une maladie cardiaque avant 35 ans ?
- Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme (ECG) ? Nous recommandons de réaliser au moins un ECG dans la vie.



SI RÉPONSE POSITIVE À UNE  
DES QUESTIONS SUIVANTES, IL  
EST RECOMMANDÉ DE PRENDRE  
CONSEIL AUPRÈS D'UN MÉDE-  
CIN SUR UNE CONTRE-  
INDICATION  
TEMPORAIRE ÉVENTUELLE

## 3 LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU SPORT - AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- Avez-vous expérimenté une baisse inexpliquée de performance ?
- Avez-vous arrêté le sport plus de 30 jours pour raisons de santé ?
- Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?
- Avez-vous été anorexique ? Ou pensez-vous ou vous a-t-on déjà dit que vous aviez des problèmes avec la nourriture ?
- Pour les féminines : vos règles ont-elles disparu depuis plus de trois mois ?
- Avez-vous eu un traumatisme crânien ?
- Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?



## 4 RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE PRATIQUE DU VÉLO (document disponible sur l'Intranet dans la Gestion documentaire).

- LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES ET LA PRATIQUE CYCLISTE
- CONSEILS NUTRITION
- PRÉVENTION ANTIDOPAGE



# LES 10 RÈGLES D'OR POUR BIEN PRATIQUER LE VÉLO



1 JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUTE DOULEUR DANS LA POITRINE OU ESSOUFFLEMENT ANORMAL SURVENANT À L'EFFORT\*.

2 JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUTE PALPITATION CARDIAQUE SURVENANT À L'EFFORT OU JUSTE APRÈS L'EFFORT\*.

3 JE SIGNALE À MON MÉDECIN TOUT MALAISE SURVENANT À L'EFFORT OU JUSTE APRÈS L'EFFORT\*.

4 JE RESPECTE TOUJOURS UN ÉCHAUFFEMENT ET UNE RÉCUPÉRATION DE 10 MN LORS DE MES ACTIVITÉS SPORTIVES.

5 JE BOIS 3 À 4 GORGÉES D'EAU TOUTES LES 30 MN D'EXERCICE À L'ENTRAÎNEMENT.

6 J'ÉVITE LES ACTIVITÉS INTENSES PAR DES TEMPÉRATURES EXTÉRIEURES  $< -5^{\circ} \text{C}$  OU  $> + 30^{\circ} \text{C}$  ET LORS DES PICS DE POLLUTION.

7 JE NE FUME PAS, EN TOUT CAS JAMAIS DANS LES 2 HEURES QUI PRÉCÉDENT OU SUIVENT MA PRATIQUE SPORTIVE.

8 JE NE CONSOMME JAMAIS DE SUBSTANCE DOPANTE ET J'ÉVITE L'AUTOMÉDICATION EN GÉNÉRAL.

9 JE NE FAIS PAS DE SPORT INTENSE SI J'AI DE LA FIÈVRE, NI DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT UN ÉPI-SODE GRIPPAL (FIÈVRE + COURBATURES).

10 JE PRATIQUE UN BILAN MÉDICAL AVANT DE REPRENDRE UNE ACTIVITÉ SPORTIVE INTENSE SI J'AI PLUS DE 35 ANS POUR LES HOMMES ET PLUS DE 45 ANS POUR LES FEMMES.

\* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.